

N° CG 2007/II-3<sup>e</sup>/14  
Séance du 23 MARS 2007

**RD419 - déviation de TAGSDORF et WITTERSDORF**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5<sup>ème</sup>/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-3<sup>e</sup>/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ◆ Approuve le programme de l'opération "RD419 - déviation de TAGSDORF et WITTERSDORF" annexé à la présente délibération ;
- ◆ Fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération (y compris acquisitions foncières) à un montant de 65 000 000 € TTC dont 64 500 000 € TTC pour l'opération routière intégrant 60 000 000 € TTC pour la partie affectée aux travaux ;
- ◆ Inscrit, sur l'opération ASB1 "RD419 - déviation de TAGSDORF et WITTERSDORF", un complément d'AP de 61,1 M€ sur la durée de l'opération en DM1 2007. Les AP nécessaires aux acquisitions foncières seront inscrites ultérieurement, les acquisitions ne devant pas intervenir avant quelques années ;

- ◆ Autorise le lancement de la procédure de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre comprenant notamment les éléments de mission suivants :
  - études préliminaires et de diagnostic,
  - études d'avant-projet,
  - études de projet,
  - assistance à la passation des marchés de travaux,
  - études d'exécution pour les terrassements, l'assainissement (sauf bassins), la chaussée, les gaines et réseaux divers, les dispositifs de retenue et la signalisation verticale (hors structures) et horizontale,
  - visa pour les ouvrages d'art, structures et génie civil (murs, écrans antibruit, de la signalisation verticale, bassins d'assainissement, ouvrages de traitement et de rejet des eaux, mât d'éclairage, etc...),
  - ordonnancement, coordination et pilotage du chantier,
  - direction de l'exécution des contrats de travaux,
  - assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement,
  - éléments de mission complémentaires ;
- ◆ Autorise le lancement des consultations relatives aux autres marchés nécessaires aux études de cette opération (mission de coordination sécurité et protection de la santé, levés topographiques, sondages géotechniques, contrôle extérieur...).

Acte certifié exécutoire  
 Résolution en date du 26 Mars 2010  
 Pour le Maire, le Maire Adjoint Général  
 Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
 Charles BUTTNER

Adopté  
 .....voix contre  
 .....abstentions

# Déviation de TAGSDORF-WITTERSDORF

## - PROGRAMME -

### 1. OBJET

Les communes de WITTERSDORF et de TAGSDORF sont traversées par la RD419 classée route à grande circulation. La RD419 représente l'axe structurant majeur d'orientation Est-Ouest du Réseau Routier Sundgauvien sur lequel s'appuie le "Schéma Directeur du Sundgau" et le projet de "Modernisation du Réseau Routier du Sundgau" du Conseil Général pour fluidifier les relations avec BALE en réalisant des aménagements sur place par des corrections techniques, mais aussi en envisageant certains contournements d'agglomération.

L'objectif de cette opération est donc de dévier le trafic de transit hors de ces agglomérations et ainsi améliorer la sécurité et diminuer les nuisances subies par les riverains.

### 2. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

La route sera de type R80 à une chaussée à 2 voies :

- avec des caractéristiques conformes à celles définies par la délibération du 10 décembre 2004 du Conseil Général,
- avec des créneaux de dépassement,
- avec carrefours plans,
- sans accès riverains.

### 3. TRACÉ

Les variantes de tracé en plan à étudier et comparer, qui figurent sur la carte ci-annexée, sont :

Pour la SECTION AB' :

- la variante WT1,
- la variante WT3.

Ces deux variantes sont situées à l'Ouest du chemin pour ne pas toucher le pré-verger. Elles sont également les moins perceptibles en terme de bruit.

Pour la SECTION B'C :

- la variante WT2,
- la variante WT3,
- la variante WT5.

Pour la SECTION CD :

- la variante WT2, afin de ne pas séparer le hangar de la ferme

- la variante WT5 en tant que section de transition

Pour la SECTION DE :

- la variante WT1 pour limiter l'impact sur le verger récent et faciliter l'implantation d'un giratoire avec la RD19bis.

Pour la SECTION MT :

- la variante MT21,
- la variante MT30,
- la variante MT31,
- une variante de tracé passant dans la forêt de l'Elsberg.

L'objectif dans cette zone sera de limiter les déblais tout en assurant la protection acoustique d'Heiwiller.

Pour la déviation de la RD6bis à Emlingen :

- la variante ET1,
- la variante ET2.

#### **4. POINTS D'ÉCHANGE**

Les variantes à étudier et à comparer pour les points d'échanges sont :

- pour le raccordement de déviation de Tagsdorf-Wittersdorf à la RD419 actuelle au carrefour de la rue du 3<sup>ème</sup> Zouave à Altkirch ou à proximité immédiate, un carrefour giratoire ;
- pour le raccordement à la future liaison Hirsingue-Wittersdorf, un carrefour giratoire ;
- pour la RD419, entre Wittersdorf et Tagsdorf, un carrefour giratoire ;
- pour les jonctions de la déviation de la RD6bis à Emlingen, des carrefours giratoires ;
- pour la jonction avec la RD19bis un carrefour giratoire ou en croix ;
- pour la jonction avec la RD419 Est existante, un carrefour giratoire ou en croix situé entre Hausgauen et Hundsbach. L'actuelle RD419 montant la côte de Tagsdorf ne sera pas raccordée.

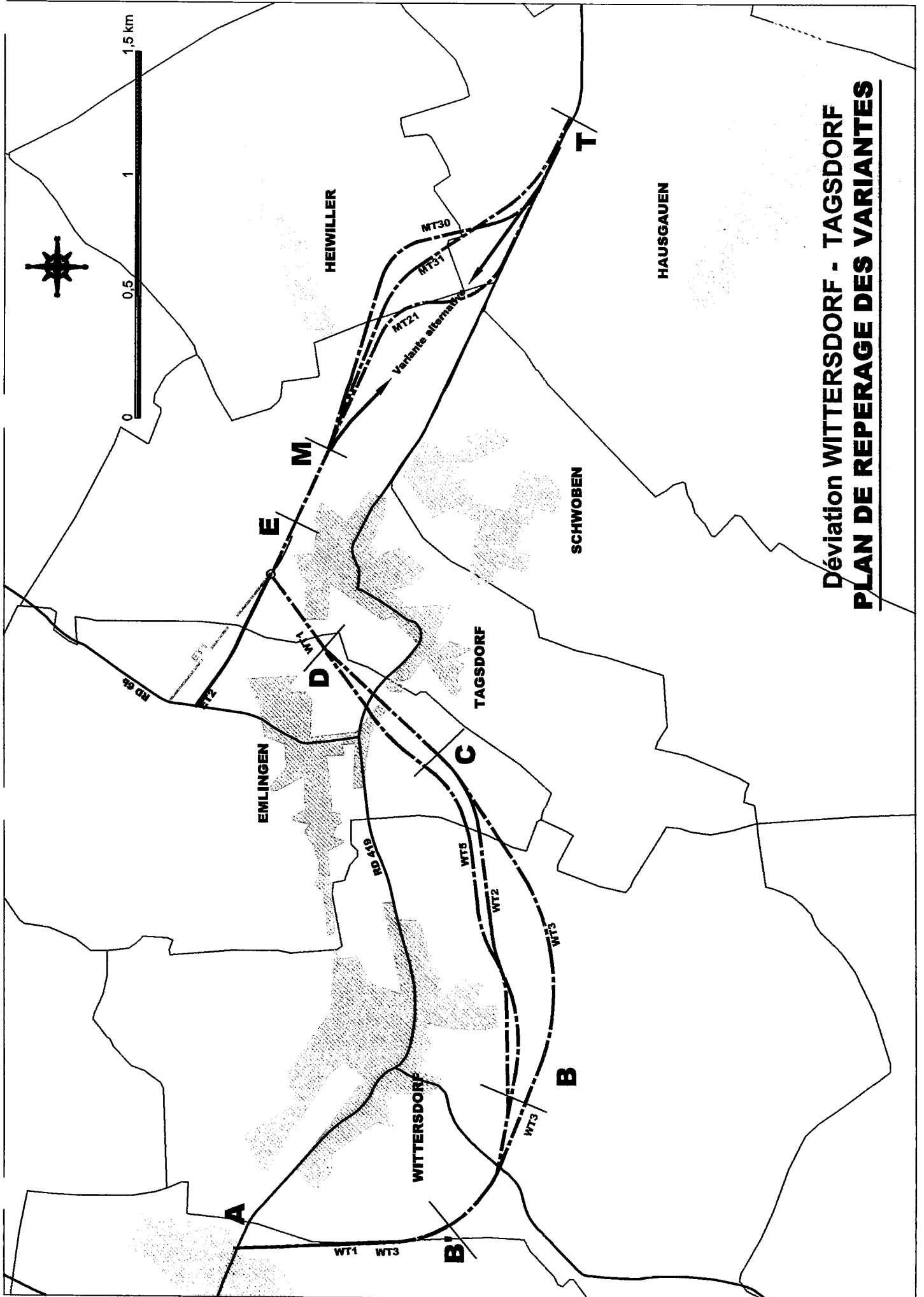
#### **5. INSERTION DANS L'ENVIRONNEMENT**

L'aménagement sera conçu de manière à assurer la meilleure insertion possible dans son environnement.

Lorsque des impacts sur l'environnement ne pourront être évités, des mesures de réduction et de compensation, à la hauteur de ces impacts, seront mises en oeuvre.

En particulier, les principales mesures suivantes seront notamment prévues :

- le recueil et le traitement des eaux de ruissellement de la plate-forme routière, avant rejet dans le milieu naturel ;
- la compensation des volumes prélevés sur les champs d'inondation ;
- des protections acoustiques des habitations à la source (merlons, écrans, etc...) ;
- le rétablissement des itinéraires agricoles coupés par la route ;
- la compensation des espaces naturels impactés par renaturation d'autres espaces ;
- le rétablissement des couloirs de déplacement et des cheminements de la faune.



**Déviation WITTERSDORF - TAGSDORF**  
**PLAN DE REPERAGE DES VARIANTES**

# Déviation Wittersdorf- Tagsdorf

## Plan de principe des échanges

